REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET PRINCIPAL

Numéro TAHITI **: 007385**

POSTE COMPTABLE **:**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET **: BUDGET EAU**

ANNEE 2021

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

Code INSEE	COMMUNE DE TAIARAPU OUEST BUDGET EAU	CA 2021

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8 172
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 830,72	0,00
2	Produit des impositions directes (4 taxes) / population	0,00	0,00
3	Recettes de fonctionnement / population	8 548,14	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	1 084,81	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	56,43%	0,00%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / RRF - moyenne de	33,12	0,00
9	Dépenses d'équipement /recettes réelles de fonctionnement (2)	12,69%	0,00%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement - moyenne de la strate (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer ces moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération…) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Haut-commissariat de Polynésie Française
RF
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

I - INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET | B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 23 132 652	G 69 855 401
	Section d'investissement	B 8 865 102	H 53 844 181
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement (002)	C 66 386 552 (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 58 468 794 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	156 853 100 = A+B+C+D	123 699 582 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022 (1)	Section de fonctionnement	E 0	K 0
	Section d'investissement	F 13 599 333	L 22 500 000
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2022	13 599 333 = E+F	22 500 000 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	89 519 204 = A+C+E	69 855 401 = G+I+K
	Section d'investissement	80 933 229 = B+D+F	76 344 181 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	170 452 433 = A+B+C+D+E+F	146 199 582 = G+H+I+J+K+L

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

VUE D'ENSEMBLE | A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E **0**	K **0**
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F **13 599 333**	L **22 500 000**
202001	Travaux rénovation conduite vairao vainia-ninauea	596 011	8 000 000
202101	INSTALLATION RESEAU D'EAU POTAHI	4 500 000	6 500 000
202102	CHANTIER NASA PUUNUI	8 503 322	8 000 000

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES | A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2020)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	17 465 000	10 049 016	0	0	7 415 984
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 490 000	13 052 773	0	0	3 437 227
65	Autres charges de gestion courante	200 000	0	0	0	200 000
Total des dépenses de gestion courante		34 155 000	23 101 789	0	0	11 053 211
67	Charges exceptionnelles	200 000	30 863	0	0	169 137
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**34 355 000**	**23 132 652**	**0**	**0**	**11 222 348**
TOTAL		34 355 000	23 132 652	0	0	11 222 348
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2020		(3) 66 386 552				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2020)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	736 552	60 401	0	0	676 151
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	45 005 000	14 795 000	0	0	30 210 000
Total des recettes de gestion courante		45 741 552	14 855 401	0	0	30 886 151
77	Produits exceptionnels	55 000 000	55 000 000	0	0	0
Total des recettes réelles de fonctionnement		**100 741 552**	**69 855 401**	**0**	**0**	**30 886 151**
TOTAL		100 741 552	69 855 401	0	0	30 886 151
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2020		(3) 0				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2020)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des opérations d'équipement	22 836 666	8 865 102	13 599 333	372 231
Total des dépenses d'équipement		22 836 666	8 865 102	13 599 333	372 231
Total des dépenses réelles d'investissement		**22 836 666**	**8 865 102**	**13 599 333**	**372 231**
TOTAL		22 836 666	8 865 102	13 599 333	372 231

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2020	(3) 58 468 794			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2020)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	81 305 460	53 844 181	22 500 000	4 961 279
Total des recettes d'équipement		81 305 460	53 844 181	22 500 000	4 961 279
Total des recettes réelles d'investissement		**81 305 460**	**53 844 181**	**22 500 000**	**4 961 279**
TOTAL		81 305 460	53 844 181	22 500 000	4 961 279

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2020	(3) 0			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 049 016		10 049 016
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 052 773		13 052 773
65	Autres charges de gestion courante	0		0
67	Charges exceptionnelles	30 863	0	30 863
Dépenses de fonctionnement - Total		**23 132 652**	**0**	**23 132 652**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2020				**66 386 552**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement	8 865 102		8 865 102
Dépenses d'investissement - Total		**8 865 102**	**0**	**8 865 102**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2020				**58 468 794**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
(8) A servir uniquement par la commune à la Polynésie Française ou à une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

RF
Haut-Commissariat de la Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

BALANCE GENERALE DU BUDGET | B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	60 401		60 401
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	14 795 000		14 795 000
77	Produits Exceptionnels	55 000 000	0	55 000 000
	Recettes de fonctionnement - Total	**69 855 401**	**0**	**69 855 401**
	Pour information **R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2020**			**0**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	53 844 181	0	53 844 181
	Recettes d'investissement - Total	**53 844 181**	**0**	**53 844 181**
	Pour information **R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2020**			**0**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2020)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**17 465 000**	**10 049 016**	**0**	**0**	**7 415 984**
60612	Energie - Electricité	7 500 000	3 638 936	0	0	3 861 064
60622	Carburants	500 000	0	0	0	500 000
60628	Autres fournitures non stockées	50 000	38 686	0	0	11 314
60631	Fournitures d'entretien	215 000	0	0	0	215 000
60632	Fournitures de petit équipement	8 000 000	5 387 092	0	0	2 612 908
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0
60636	Vêtements de travail	500 000	143 329	0	0	356 671
611	Contrats de prestations de services	600 000	651 843	0	0	0
6135	Locations mobilières	0	80 000	0	0	0
61551	Matériel roulant	100 000	109 130	0	0	0
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**16 490 000**	**13 052 773**	**0**	**0**	**3 437 227**
6336	Cotisations au centre national et aux centres de ges	350 000	268 780	0	0	81 220
64111	Rémunération principale	12 000 000	9 035 844	0	0	2 964 156
64118	Autres indemnités	390 000	291 679	0	0	98 321
6451	Cotisations à la caisse de prévoyance sociale	3 750 000	3 456 470	0	0	293 530
65	**Autres charges de gestion courante**	**200 000**	**0**	**0**	**0**	**200 000**
6542	Créances éteintes	200 000	0	0	0	200 000
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**34 155 000**	**23 101 789**	**0**	**0**	**11 053 211**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**200 000**	**30 863**	**0**	**0**	**169 137**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200 000	30 863	0	0	169 137
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**34 355 000**	**23 132 652**	**0**	**0**	**11 222 348**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**34 355 000**	**23 132 652**	**0**	**0**	**11 222 348**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2020		**66 386 552**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant de l'exercice 2020	0
= Différence ICNE 2021 - ICNE 2020	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2020)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges**	**736 552**	**60 401**	**0**	**0**	**676 151**
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	736 552	60 401	0	0	676 151
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverse**	**45 005 000**	**14 795 000**	**0**	**0**	**30 210 000**
7011	Ventes d'eau	42 255 000	11 891 000	0	0	30 364 000
704	Travaux	2 750 000	2 904 000	0	0	0
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		**45 741 552**	**14 855 401**	**0**	**0**	**30 886 151**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**55 000 000**	**55 000 000**	**0**	**0**	**0**
774	Subventions exceptionnelles	55 000 000	55 000 000	0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**100 741 552**	**69 855 401**	**0**	**0**	**30 886 151**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**100 741 552**	**69 855 401**	**0**	**0**	**30 886 151**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2020		**0**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant de l'exercice 2020	0
= Différence ICNE 2021 - ICNE 2020	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES | B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2020)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Opérations d'équipement n° 201601 (2)	336 666	0	0	336 666
	Opérations d'équipement n° 202001 (2)	8 000 000	7 368 424	596 011	35 565
	Opérations d'équipement n° 202101 (2)	4 500 000	0	4 500 000	0
	Opérations d'équipement n° 202102 (2)	10 000 000	1 496 678	8 503 322	0
Total des dépenses d'équipement		**22 836 666**	**8 865 102**	**13 599 333**	**372 231**
TOTAL DEPENSES REELLES		**22 836 666**	**8 865 102**	**13 599 333**	**372 231**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**22 836 666**	**8 865 102**	**13 599 333**	**372 231**
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2020		**58 468 794**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B2 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*
(5) Les comptes 15, 26, 27, 45 et 48 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2020)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	**Subventions d'investissement**	**81 305 460**	**53 844 181**	**22 500 000**	**4 961 279**
1321	Etat et établissements nationaux	17 122 306	17 122 306	0	0
1322	Territoire	15 796 306	15 796 306	0	0
1324	Communes	6 774 000	6 774 000	0	0
13241	Communes membres du GFP	41 612 848	14 151 569	22 500 000	4 961 279
Total des recettes d'équipement		**81 305 460**	**53 844 181**	**22 500 000**	**4 961 279**
TOTAL DES RECETTES REELLES		**81 305 460**	**53 844 181**	**22 500 000**	**4 961 279**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**81 305 460**	**53 844 181**	**22 500 000**	**4 961 279**
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2020		**0**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041= RI 041.*
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041= RI 041.*

RF
Haut-Commissariat de la République Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201601
LIBELLE : Chloration et télégestion des réservoirs AEP-CDP

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**336 666**	A **0**	**0**	**336 666**	B **98 968 406**
23	**Immobilisations en cours**	**336 666**	**0**	**0**	**336 666**	**98 968 406**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	336 666	0	0	336 666	98 968 406

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**45 744 181**	C **45 744 181**	**0**	**0**	D **94 343 793**
13	**Subventions d'investissement**	**45 744 181**	**45 744 181**	**0**	**0**	**94 343 793**
1321	Etat et établissements nationaux	15 796 306	15 796 306	0	0	40 096 112
1322	Territoire	15 796 306	15 796 306	0	0	40 096 112
1324	Communes	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	14 151 569	14 151 569	0	0	14 151 569

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **+ 45 744 181**	D-B **-4 624 613**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes approuvé par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201801
LIBELLE : Travaux alimentation eau puunui
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**0**	A **0**	**0**	**0**	B **0**
23	**Immobilisations en cours**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**0**	C **0**	**0**	**0**	D **0**
13	**Subventions d'investissement**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
1324	Communes	0	0	0	0	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **0**	D-B **0**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes approuvé par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201901
LIBELLE : ACQUISITION VEHICULE 4X4
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**0**	A **0**	**0**	**0**	B **8 100 000**
21	**Immobilisations corporelles**	**0**	**0**	**0**	**0**	**8 100 000**
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	8 100 000

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**8 100 000**	C **8 100 000**	**0**	**0**	D **8 100 000**
13	**Subventions d'investissement**	**8 100 000**	**8 100 000**	**0**	**0**	**8 100 000**
1321	Etat et établissements nationaux	1 326 000	1 326 000	0	0	1 326 000
1324	Communes	6 774 000	6 774 000	0	0	6 774 000

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **+ 8 100 000**	D-B **0**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201902
LIBELLE : ACQUISITION DE CITERNES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**0**	A **0**	**0**	**0**	B **0**
21	**Immobilisations corporelles**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**0**	C **0**	**0**	**0**	D **0**
13	**Subventions d'investissement**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
1324	Communes	0	0	0	0	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **0**	D-B **0**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes approuvé par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 202001

LIBELLE : Travaux rénovation conduite vairao vainia-ninauea

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**8 000 000**	A **7 368 424**	**596 011**	**35 565**	B **7 368 424**
23	**Immobilisations en cours**	**8 000 000**	**7 368 424**	**596 011**	**35 565**	**7 368 424**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	8 000 000	7 368 424	596 011	35 565	7 368 424

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**8 000 000**	C **0**	**8 000 000**	**0**	D **0**
13	**Subventions d'investissement**	**8 000 000**	**0**	**8 000 000**	**0**	**0**
13241	Communes membres du GFP	8 000 000	0	8 000 000	0	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **-7 368 424**	D-B **-7 368 424**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes approuvé par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 202101
LIBELLE : INSTALLATION RESEAU D'EAU POTAHI
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**4 500 000**	A **0**	**4 500 000**	**0**	B **0**
23	**Immobilisations en cours**	**4 500 000**	**0**	**4 500 000**	**0**	**0**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	4 500 000	0	4 500 000	0	0

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**6 500 000**	C **0**	**6 500 000**	**0**	D **0**
13	**Subventions d'investissement**	**6 500 000**	**0**	**6 500 000**	**0**	**0**
13241	Communes membres du GFP	6 500 000	0	6 500 000	0	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **0**	D-B **0**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 202102
LIBELLE : CHANTIER NASA PUUNUI

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**10 000 000**	A **1 496 678**	**8 503 322**	**0**	B **1 496 678**
23	**Immobilisations en cours**	**10 000 000**	**1 496 678**	**8 503 322**	**0**	**1 496 678**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000 000	1 496 678	8 503 322	0	1 496 678

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2020)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**8 000 000**	C **0**	**8 000 000**	**0**	D **0**
13	**Subventions d'investissement**	**8 000 000**	**0**	**8 000 000**	**0**	**0**
13241	Communes membres du GFP	8 000 000	0	8 000 000	0	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **-1 496 678**	D-B **-1 496 678**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles												
- Equipements municipaux (2)												
- Equip. non municipaux (c/204) (3)												
- Opérations financières												
Dépenses d'ordre												
Solde d'exécution reporté de N-1												
Total dépenses												
Total recettes												
Solde d'investissement												
RESTE A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
SOLDE RAR d'investissement												
FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses												
Total recettes												
Solde de fonctionnement												
RESTE A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
Solde RAR fonctionnement												

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).
(2) Ou biens de la structure intercommunale.
(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB0800071C du 22/02/1980.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

PRÉFET
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunt couvert**			**Instrument de couverture**									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Effet de l'instrument de couverture**								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

RF
haut commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2021 (1)	A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié									Intérêts	Capital
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié				

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0	0	0	0	0
Auprès des organismes de droit public	0	0	0	0	0
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0	0	0	0	0

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

RF
haut commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES

A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES | IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS | A3

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0F			16/10/2008
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	Autres immobilisations corporelles	5	16/10/2008
Linéaire	Autres immobilisations corporelles	3	16/10/2008
Linéaire	Concessions, droits similaires	2	16/10/2008
Linéaire	Frais de recherche et de développement	5	16/10/2008
Linéaire	Frais d'études	5	16/10/2008
Linéaire	Installations de voirie	10	16/10/2008
Linéaire	Installations générales, agencements	3	16/10/2008
Linéaire	Matériel 1 an	1	16/10/2008
Linéaire	Matériel de bureau et informatique	3	16/10/2008
Linéaire	Matériel de bureau et informatique	2	16/10/2008
Linéaire	Matériel de transport	7	16/10/2008
Linéaire	Matériel de transport	8	16/10/2008
Linéaire	Mobilier	5	16/10/2008

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitu-tion de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1)Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée
(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2020)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0	I 0

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2021	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2020)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0	13 599 333	58 468 794	72 068 127

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN — A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2020)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0	III	0
Ressources propres externes de l'année (a)		0		0

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2021	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0	22 500 000	0	0	22 500 000

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	72 068 127
Ressources propres disponibles	IV	22 500 000
Solde	V = IV - II (3)	-49 568 127

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe moins.

RF
Haut-Commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Ax.1.1

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			*Total des recettes d'ordre*	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.1.2

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			*Total des recettes d'ordre*	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement. ;

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			**Total des recettes réelles**	
	Total des dépenses d'ordre			***Total des recettes d'ordre***	
	TOTAL GENERAL			**TOTAL GENERAL**	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			*Total des recettes d'ordre*	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			*Total des recettes d'ordre*	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes de la section de fonctionnement relatives à la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

RF
Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			**Souscription d'emprunts et dettes assimilées**	
	Acquisitions d'immobilisations			**Dotations et subventions reçues**	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			**Autres recettes éventuelles**	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			**Total des recettes réelles**	
	Total des dépenses d'ordre			***Total des recettes d'ordre***	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			**TOTAL GENERAL DES RECETTES**	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN
DETAILS POUR CERTAINS SERVICES — A7.4

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article	**Libellé**	**Montant**	**Article**	**Libellé**	**Montant**
	Total des dépenses réelles			**Total des recettes réelles**	
	Total des dépenses d'ordre			***Total des recettes d'ordre***	
	TOTAL GENERAL			**TOTAL GENERAL**	

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :		
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

RF
Le haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
TOTAL GENERAL				

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS — A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0
Produit des cessions		**Réalisations**
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES
ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

A10.4

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
TOTAL GENERAL				

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A10.5

VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV

A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	69 855 401
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : .....

(1) A détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.
(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.
(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.
(**) Hors dépenses d'assistance technique.
(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

RF
haut commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois…).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux après opération de couverture éventuelle de l'emprunt. Si taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

RF
Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I=A+B+C-D**	**0**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	**II**	**69 855 401**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I/II**	**0%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2021

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi-cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne «Dette en capital 31/12/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES — IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT) — **B1.7**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

-

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

-

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			0
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

IV

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

ANNEXES

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... .
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la délibération (délibération du conseil municipal ou décision de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)

C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET ou TAHITI	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES | IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION | C3.5
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	454 755 225	224 665 053	154 221 025	75 869 147
RECETTES	555 470 855	138 822 376	112 405 422	304 243 057
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	844 381 326	830 017 432	0	14 363 894
RECETTES	845 437 137	721 738 763	0	123 698 374

(1) Y compris les rattachements.

2 - BUDGET EAU (1)

BUDGET : BUDGET EAU N° TAHITI : 007385				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)**	**Réalisations - mandats ou titres (2)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	81 305 460	8 865 102	13 599 333	58 841 025
RECETTES	81 305 460	53 844 181	22 500 000	4 961 279
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	100 741 552	23 132 652	0	77 608 900
RECETTES	100 741 552	69 855 401	0	30 886 151

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.
(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGET ORDURES MENAGERES (1)

BUDGET : BUDGET ORDURES MENAGERES N° TAHITI : 007385				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)**	**Réalisations - mandats ou titres (2)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	14 056 622	2 749 300	4 809 100	6 498 222
RECETTES	14 558 400	7 000 000	7 558 400	0
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	32 943 059	15 955 537	0	16 987 522
RECETTES	32 943 059	24 180 023	0	8 763 036

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.
(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	550 117 307	236 279 455	172 629 458	141 208 394
RECETTES	651 334 715	199 666 557	142 463 822	309 204 336
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	978 065 937	869 105 621	0	108 960 316
RECETTES	979 121 748	815 774 187	0	163 347 561
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**1 528 183 244**	**1 105 385 076**	**172 629 458**	**250 168 710**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**1 638 456 463**	**1 015 440 744**	**142 463 822**	**472 551 897**

(1) Y compris les rattachements.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2020)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2020)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

IV

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le ..... ,
A ....., le .....
Le .....,

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
Contre :
Abstention :

Délibéré par le ....., réuni en session .....

A ....., le .....

Date de convocation :

Les membres du ..... ,

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 I - A - Informations statistiques, Fiscales et financières
p.3 I - B - Modalites de vote du budget

II - Présentation générale du budget/compte administratif

p.4 II - A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
p.6 II - A2 - Vue d'ensemble – Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 II - A3 - Vue d'ensemble - Section d'Investissement - Chapitres
p.8 II - B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 II - B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget/compte administratif

p.10 III - A1 - Section de Fonctionnement - Détail des dépenses
p.11 III - A2 - Section de Fonctionnement - Détail des recettes
p.12 III - B1 - Section d'Investissement - Détail des dépenses
p.13 III - B2 - Section d'Investissement - Détail des recettes
p.14 III - B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
p.21	IV - A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.24	IV - A2.1 - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.25	IV - A2.2 - Répartition par nature de dette	X	
p.27	IV - A2.3 - Répartition par structure de taux	X	
p.28	IV - A2.4 - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.29	IV - A2.5 - Détail des opérations de couverture	X	
p.31	IV - A2.6 - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.32	IV - A2.7 - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.33	IV - A2.8 - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.34	IV - A2.9 - Autres dettes	X	
p.35	IV - A3 - Méthode utilisees pour les amortissements	X	
p.36	IV - A4 - Etat des provisions	X	
p.37	IV - A5 - Etalement des provisions	X	
p.38	IV - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.39	IV - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.40	IV - A7.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'Eau et d'Assainissement - Section de fonctionnement	X	
p.41	IV - A7.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'Eau et d'Assainissement - Section d'investissement	X	
p.42	IV - A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et des recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement	X	
p.43	IV - A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et des recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.44	IV - A7.3.1 - Etat de répartition de la TEOM - Section de fonctionnement	X	
p.45	IV - A7.3.2 - Etat de répartition de la TEOM - Section d'investissement	X	
p.46	IV - A7.4 - Détails pour certains services	X	
p.47	IV - A8 - Etat des charges transférées	X	
p.48	IV - A9 - Détail des opérations pour compte de tiers	X	
p.49	IV - A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.50	IV - A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.51	IV - A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.52	IV - A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.53	IV - A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.54	IV - A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.55	IV - A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
p.56	IV - B1.1 - Emprunts garantis par la commune	X	
p.57	IV - B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.58	IV - B1.3 - Etat des contrats de credit-bail	X	
p.59	IV - B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-prive	X	
p.60	IV - B1.5 - Etat des autres engagements donnes	X	
p.61	IV - B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.62	IV - B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.63	IV - B2.1 - Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	X	
p.64	IV - B2.2 - Situation des autorisations d'engagement et crédits de paiement	X	
p.65	IV - B3 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
p.66	IV - C1.1 - Etat du personnel	X	
p.68	IV - C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.69	IV - C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	X	
p.70	IV - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhere la commune	X	
p.71	IV - C3.2 - Liste des établissements publics crees par la commune	X	
p.72	IV - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.73	IV - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non erigés en budget annexe	X	
p.74	IV - C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.75	IV - C3.6 - Identification des flux croisés	X	
p.76	IV - D1 - Décision en matière de taux	X	
p.77	IV - D2 - Arrêté signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice , ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas , cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2022
987-200013779-20220510-21_2022_CTO-BF